

Adhésions

Le montant de l'adhésion est fixé par le conseil d'administration. Il est de :

- 15 euros pour les enfants jusqu'à 16 ans
- 20 euros pour les adultes

L'adhésion est obligatoire pour l'année pour participer aux activités proposées par le foyer rural, et ce quelque soit la durée de participation pendant l'année.

Elle est nominative et permet d'accéder à toutes les activités

La carte d'adhésion est valable dans tous les foyers ruraux.

Elle inclut une assurance individuelle accident, elle n'est pas remboursable.

Tarifs

- La cotisation est annuelle et encaissable après un premier cours d'essai gratuit.
- Elle est due pour la saison et n'est pas remboursable.
- Le paiement de l'activité peut s'échelonner en 3 fois.
- L'adhésion à Mobil forme est de 20 euros pour le CDSMR et ne donne pas accès aux activités du foyer.
- Un adhérent qui s'inscrit à une deuxième activité bénéficie d'une remise de 50% sur la deuxième activité (la moins chère)

Conditions d'inscription

Aucune inscription ne sera prise en compte

- Sans le règlement complet de l'activité
- La fiche d'inscription dument complétée et signée

Divers

- Il vous est demandé de respecter les horaires de cours
- Vous ne pouvez pas changer d'activité en cours d'année.
- Le foyer rural décline toute responsabilité en cas d'accident concernant les enfants présents au cours d'adultes et en cas de vol. ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires
- Les chaussures de ville sont interdites pour pratiquer une activité sportive.
- Certaines photos peuvent être prises durant les cours ou certaines manifestations afin d'alimenter le site internet du foyer rural. Merci de nous informer par courrier si vous n'êtes pas d'accord